

Annexe au rapport

Opération	01P117O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P117E35 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide PROJETS_EDUCATIFS

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01566-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour les journées de l'Expérimentarium "Nomades" et la Nuit des Chercheurs	33 000,00	6 000,00	5 000,00	
2018 - 01586-01	25945 - ASS DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	26 BIS RUE CHATEAU LANDON	75010 PARIS	pour la conduite de l'action "Engagement des étudiants dans les quartiers populaires pour des actions de solidarité" (complément)	97 420,00	4 000,00	4 000,00	
2018 - 01592-01	332 - ADEXPRA RADIO DIJON CAMPUS	ESPLANE ERASME UNIVERSITE DE BOURGOGNE	21078 DIJON CEDEX	pour la réalisation d'une série de dix chroniques sur la bourse étudiante	2 495,00	1 800,00	1 800,00	
2018 - 01594-01	332 - ADEXPRA RADIO DIJON CAMPUS	ESPLANE ERASME UNIVERSITE DE BOURGOGNE	21078 DIJON CEDEX	pour la conduite de l'action "Babelweb", de septembre 2018 à juin 2019	2 970,00	1 200,00	900,00	
2018 - 01600-01	433 - COMPAGNIE BAOMEN	29 RUE CHARLES DUMONT	21000 DIJON	pour la présentation du spectacle "Ilmarien" à trois classes passerelles de Dijon	8 000,00	4 000,00	4 000,00	
2018 - 01601-01	22010 - CARPE DIEM 21	13 RUE DE L ESPERANCE	21000 DIJON	pour faire découvrir les enjeux du 4L Trophy à une classe dijonnaise	8 325,00	1 200,00	592,00	
2018 - 01605-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour la conduite de l'action "Un chercheur en résidence à l'école", du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2019	1 180,00	800,00	800,00	
2018 - 01617-01	4518 - LA VAPEUR	42 AVENUE DE STALINGRAD	21000 DIJON	pour la présentation du spectacle "Et si le ciel était vert" en faveur des écoles élémentaires de Dijon	7 064,88	4 900,00	4 900,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers				8	Montant	21 992,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E05 - EPIS-D-Soutien financier secteur sportif

Libellé du Type d'aide INVES_SPORT

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01597-01	16513 - HALTEROPHILIE MUSCULATION DIJON BOURGOGNE 21	19 RUE PIERRE DE COUBERTIN	21000 DIJON	pour l'acquisition d'équipements sportifs	6 337,20	6 300,00	5 300,00	
2018 - 01598-01	507 - JDA DIJON BOURGOGNE	18 BOULEVARD DE L OUEST	21000 DIJON	pour la rénovation du parquet de la salle Boisselot	71 780,40	9 270,00	8 500,00	
2018 - 01622-01	18871 - DIJON FOOTBALL COTE D OR FOOT FAUTEUIL	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE RR9	21068 DIJON CEDEX	pour l'acquisition de deux fauteuils	15 000,00	2 000,00	2 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			3		Montant	15 800,00	

Ces aides financières seront mandatées sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E07 - EPFS-D-Soutien financier secteur sportif

Libellé du Type d'aide FONCT_SPORT

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01582-01	390 - DIJON PLONGEE	78 QUAI NICOLAS ROLLIN	21000 DIJON	dans le cadre de l'action en faveur du développement durable (Charte sport éco-citoyen - Label 2018)	1 500,00	1 500,00	1 500,00	
2018 - 01583-01	265 - DIJON TRIATHLON	29 RUE CONSTANT PIERROT CHEZ MONSIEUR YVES CHARTRAIN	21000 DIJON	dans le cadre de l'action en faveur du développement durable (Charte sport éco-citoyen - Label 2018)	750,00	750,00	750,00	
2018 - 01584-01	25 - ALLIANCE DIJON NATATION	2 COURS DU PARC PISCINE DU CARROUSEL	21000 DIJON	pour la location de lignes d'eau du bassin olympique de Dijon Métropole du 01/09/2017 au 31/08/2018 (solde)	53 877,51	16 500,00	15 938,75	
2018 - 01616-01	29717 - DIJON METROPOLE HOCKEY CLUB	1 BOULEVARD TRIMOLET PATINOIRE MUNICIPALE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 y compris l'organisation de manifestations récurrentes	137 234,00	2 000,00	2 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			4	Montant		20 188,75	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E07 - EPFS-D-Soutien financier secteur sportif

Libellé du Type d'aide MANIF_SPORTIVES

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01568-01	264 - AM SPORTS	67 AVENUE DU DRAPEAU	21000 DIJON	pour l'organisation du tournoi des Chouettes, les 14 et 15 septembre 2018	2 690,38	1 000,00	1 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	1 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide FONCT_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01604-01	25879 - ADEPAPE COTE D OR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE XX9	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	33 028,22	5 200,00	2 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		2 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Annexe au rapport

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide PROJETS_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01595-01	19765 - ALTERNATIVES ECONOMIQUES	12 RUE DU CAP VERT	21800 QUETIGNY	pour l'organisation des journées de l'économie autrement, les 23 et 24 novembre 2018	123 000,00	20 000,00	16 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		16 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Opération	01P075O007 - Evénements associatifs Divers
AP/EPCP	01P075E13 - EPFS-D-Vie associative

Libellé du Type d'aide FONCT_QUARTIERS

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01633-01	333 - TIGER S DEN	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE DD7	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 y compris l'organisation de manifestations récurrentes (complément)	100 500,00	7 000,00	7 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		7 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la convention relative au financement d'une association sera devenue exécutoire.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide PROJETS_QUARTIERS

Opération	01P075O004 - Le Grand Déj
AP/EPCP	01P075E13 - EPFS-D-Vie associative

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01577-01	12895 - ASSOCIATION DES ANCIENS RUGBYMENS DE COTE D'OR	39 RUE LAMARTINE	21000 DIJON	Subvention Prix Ville de Dijon Grand Déj 2018	300,00	300,00	300,00	Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.
2018 - 01578-01	85 - VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS	1 RUE DU TILLOT	21000 DIJON	Subvention Prix Ville de Dijon Grand Déj 2018	300,00	300,00	300,00	
2018 - 01579-01	21715 - SOS REFOULEMENT	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE TT10	21000 DIJON	Subvention Prix Ville de Dijon Grand Déj 2018	300,00	300,00	300,00	
2018 - 01580-01	3537 - CLUB UNESCO DE DIJON ET DES ENVIRONS AMITIE SANS FRONTIERES	17 RUE DE LA RAFFINERIE	21000 DIJON	Subvention Prix Ville de Dijon Grand Déj 2018	300,00	300,00	300,00	
2018 - 01581-01	436 - UNIS CITE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE F1	21000 DIJON	Subvention Prix Ville de Dijon Grand Déj 2018	300,00	300,00	300,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			5	Montant		1 500,00	

Annexe au rapport

Opération	01P114Q003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P114E12 - EPFS-D-Ecologie urbaine

Libellé du Type d'aide FONCT_ECOLOGIE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01602-01	25923 - ASS DU JARDIN DU MONT DES MUSES	16 A RUE GERMAINE TILLION	21000 DIJON	pour le fonctionnement du jardin partagé du mont des Muses	1 045,00	500,00	500,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1		Montant	500,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P114O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P114E12 - EPFS-D-Ecologie urbaine

Libellé du Type d'aide PROJETS_ECOLOGIE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01567-01	388 - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE COTE D OR	ALLEE CELESTIN FREINET ESPACE MENNETRIER	21240 TALANT	pour un diagnostic préalable à la mise en place de refuge LPO parcs de l'Arquebuse et de la Colombière	603 970,00	1 500,00	1 500,00	
2018 - 01591-01	477 - REZO FET ART	78 QUAI NICOLAS ROLIN	21000 DIJON	pour l'animation du Jardin de l'Ouche en jardins partagés	150 900,00	1 500,00	1 500,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			2	Montant		3 000,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Opération	01P060O003 - Soutien au secteur théâtre
AP/EPCP	01P060E23 - EPIS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide INVES_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01683-01	193 - CDN THEATRE DIJON BOURGOGNE	23 RUE COURTEPEE	21000 DIJON	pour l'acquisition d'équipements scéniques et l'amélioration de l'accueil du public	300 000,00	100 000,00	100 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		100 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévus dans la convention relative au financement d'une association dès que celle-ci sera devenue exécutoire.

Annexe au rapport

Opération	01P035O001 - Ressources non affectées
AP/EPCP	01P035E172 - EPFS-D-Comptabilité et marchés

Libellé du Type d'aide CONGRES

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01572-01	29744 - FÉDÉRATION DES RÉSEAUX ET ASSOCIATIONS D'ARTISTES PLASTICIENS	8 rue Paul Bert	93300 AUBERVILLIERS	pour l'organisation de la réunion plénière d'associations d'artistes, les 21 et 22 septembre 2018	8 700,00	1 500,00	1 500,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		1 500,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P060O004 - Soutien secteur pluridisciplinaire
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00210-01	4573 - ARCHITECTURE DIJON BOURGOGNE	62 RUE DES MOULINS	21000 DIJON	pour l'organisation d'une exposition portrait de ville de Port au Prince	41 587,00	5 000,00	3 000,00	
2018 - 01596-01	58 - LA COMPAGNIE DES CONTES	8 ALLEE DES ERABLES	21121 AHUY	pour la présentation de La caverne aux histoires, du 22 au 31 décembre 2018	8 500,00	6 000,00	4 750,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			2	Montant		7 750,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P066O004 - Soutien au secteur cinéma et audiovisuel
AP/EPCP	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts vivants

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01575-01	292 - PLAN 9	2 BIS AVENUE 1ERE ARMEE FRANCAISE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 y compris l'organisation du festival "Fenêtres sur courts" (complément)	132 950,00	1 000,00	1 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		1 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que l'avenant n° 1 à la convention relative au financement d'une association n° 18-029 du 8 janvier 2018 sera devenue exécutoire.

Opération	01P060O001 - Soutien au secteur musique
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01585-01	28686 - COTE D OR CULTURE	8 RUE DU TRIBUNAL	21200 BEAUNE	pour l'organisation du Côte d'Or Festival Song, le 8 décembre 2018	30 660,00	3 000,00	1 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		1 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Opération	01P095O001 - Actions européennes et internationales
AP/EPCP	01P095E07 - EPFS-D-Actions européennes et internationales

Libellé du Type d'aide PROJETS_RI

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2019 - 01576-01	292 - PLAN 9	2 BIS AVENUE 1ERE ARMEE FRANCAISE	21000 DIJON	pour le sous-titrage des films et l'accueil de réalisateurs étrangers lors du festival "Fenêtres sur courts"	10 400,00	5 000,00	5 000,00	
2018 - 01590-01	18293 - COLLECTIF SOLIDARITE INTERNATIONALE 21	7 RUE CHARRUE CHEZ ARTISANS DU MONDE	21000 DIJON	pour l'organisation du festival des Solidarités, du 16 novembre au 2 décembre 2018	13 300,00	3 500,00	3 250,00	
2018 - 01627-01	30091 - LES AMIS DE MUSIQUE AU CHAMBERTIN	2 RUE SOUVERT	21220 GEVREY CHAMBERTIN	pour l'organisation du Festival de Musique au Chambertin, du 21 septembre au 7 octobre 2018	62 724,00	3 000,00	3 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			3	Montant		11 250,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivants :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Opération	01P0900005 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P090E25 - EPFS-D-Occupation du domaine public

Libellé du Type d'aide PROJETS_ECONOMIQUES

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 01573-01	25733 - ECOLES DU MONDE DE DIJON	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE LL2	21088 DIJON CEDEX 9	pour l'action "Père Noël" dans le cadre de l'animation des fêtes de fin d'année	3 000,00	3 000,00	3 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		3 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

AVENANT N°1
à la convention relative au financement d'une association
n° 18-029 du 8 janvier 2018

Entre, d'une part,

La Ville de Dijon représentée par Madame Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2018,

Et, d'autre part,

L'association « Plan 9 », représentée par son Président, Monsieur Jean-Sébastien LAMOUR agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

ATTENDU QUE :

Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a accordé une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 500 € à l'association « Plan 9 » pour l'année 2018 y compris l'organisation du festival « Fenêtres sur courts ».

L'association « Plan 9 » a déposé un dossier de demande de subvention complémentaire de fonctionnement pour l'année 2018 y compris l'organisation du festival « Fenêtre sur courts ».

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 26 novembre 2018 a répondu favorablement à la sollicitation de l'association « Plan 9 » à hauteur de 1 000 €.

Compte tenu de ce qui précède, il est donc nécessaire de modifier le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association « Plan 9 » pour l'année 2018 y compris l'organisation du festival « Fenêtres sur courts », par voie d'avenant.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 2 (Montant de l'aide financière) de la convention relative au financement d'une association n° 18-029 du 8 janvier 2018 est modifié comme suit :

« La subvention attribuée s'élève à 31 500 €. »

Article 2 :

L'article 4 (Modalités de versement de la subvention) de la convention relative au financement d'une association n° 18-029 du 8 janvier 2018 est modifié comme suit :

« La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 25 200 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 6 300 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis à la Direction des Finances accompagné des justificatifs des dépenses réalisées ainsi que d'un compte-rendu qualitatif/quantitatif. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent. »

Article 3 :

Les autres termes de la convention relative au financement d'une association n° 18-029 du 8 janvier 2018 demeurent inchangés.

Fait à Dijon, le

Le Président
de l'association « Plan 9 »
Jean-Sébastien LAMOUR

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,
Christine MARTIN



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION

Entre, d'une part,

La Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2018, lui-même représenté par Madame Sladana ZIVKOVIC, Adjointe déléguée aux relations internationales, au tourisme et aux congrès,

Et, d'autre part,

L'association « Plan 9 » représentée par son Président, Monsieur Jean-Sébastien LAMOUR, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège est situé 2 bis avenue de la 1ère Armée Française à Dijon (21000),

ATTENDU QUE :

Qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

Par la présente convention, la Ville de Dijon s'engage à attribuer, à l'association « Plan 9 », une subvention destinée à financer le sous-titrage des films et l'accueil de réalisateurs étrangers lors du festival « Fenêtres sur courts ».

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2018.

Article 3 : Montant de la subvention

La subvention attribuée s'élève à la somme de 5 000 €.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée, par mandat administratif, selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 4 000 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 1 000 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis à la direction des Finances accompagné des justificatifs des dépenses réalisées ainsi que d'un compte-rendu qualitatif/quantitatif. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention pourra être diminué à hauteur de cet excédent.

Article 5 : Condition d'utilisation de la subvention

L'association « Plan 9 » s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

L'association « Plan 9 » s'engage à valoriser le soutien de la Ville de Dijon en apportant un soin particulier à la mise en valeur de l'image de la commune :

- en insérant, sur l'ensemble de ses supports de communication (papier, numérique, audio, vidéo), le logo de la Ville de Dijon. Ce logo devra figurer de façon visible, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires,
- en faisant apparaître de façon visible, sur les sites de ses manifestations éventuelles, le soutien de la Ville de Dijon,
- en faisant figurer, le cas échéant, sur son site Internet et/ou sa page Facebook, le lien du site Internet de la Ville de Dijon, à savoir <https://www.dijon.fr>.

Fait à Dijon, le

Le Président
de l'association « Plan 9 »
Jean-Sébastien LAMOUR

L'Adjointe déléguée
aux relations internationales, au tourisme
et aux congrès
Sladana ZIVKOVIC



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Hamid EL HASSOUNI, Adjoint délégué à la jeunesse et à l'enseignement supérieur, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 26 novembre 2018,

Et, d'autre part,

L'ASSOCIATION TIGER'S DEN, représentée par son Président, Monsieur Philippe GERBET.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €,

que la Ville de Dijon souhaite étendre ce conventionnement aux associations dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 15 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon est destinée à apporter à l'Association Tiger's Den, une aide complémentaire de fonctionnement pour l'année 2018, y compris l'organisation de manifestations récurrentes.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à 7 000 €.

Article 3 : Conditions d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association Tiger's Den s'engage à produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée, un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet des subventions.

Elle s'engage par ailleurs à faire figurer de façon visible le logo de la Ville de Dijon sur ses différents supports de communication et sur les tenues sportives de ses licenciés, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires du club.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée par mandat administratif, dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

Fait à Dijon, le

L'Adjoint délégué à la jeunesse
et à l'enseignement supérieur
Hamid EL HASSOUNI

Le Président
de l'association « Tiger's Den »
Philippe GERBET

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT
D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2018,

Et d'autre part,

La SCOP CDN Théâtre Dijon Bourgogne représentée par son gérant, Monsieur Benoît LAMBERT, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à la SCOP CDN Théâtre Dijon Bourgogne est destinée à financer des dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2018, portant sur des équipements scéniques et l'amélioration de l'accueil du public, notamment par le remplacement des fauteuils de la salle de spectacle du Parvis saint Jean.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à cent mille euros.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

La SCOP CDN Théâtre Dijon Bourgogne s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, la SCOP CDN Théâtre Dijon Bourgogne Bourgogne s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée.;
- citer la Ville comme financeur de la structure et de la manifestation.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 80 000 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire ;
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 000 €, sur présentation du bilan financier définitif des investissements réalisés accompagné des justificatifs correspondants. Ces documents devront être transmis à la Direction des Finances.

Fait à Dijon, le

Le représentant de la SCOP SARL
Théâtre National Dijon Bourgogne,

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Monsieur Benoît LAMBERT

Christine MARTIN